

COMMUNE d'AINCOURT
(Val d'Oise)

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL
Séance du 29 mars 2023 à 19h30

L'an deux mil vingt-trois le vingt-neuf mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Aincourt légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Emmanuel COUESNON, Maire d'Aincourt.

Étaient présents : M. Emmanuel COUESNON, Maire, Alexandre DURANTE, Pascal VIDALIE, Pascal MICHAUX, adjoints, Valérie ARDEMANI TOPIN, Eléonore THERY, Sylvie de KERSAUSON, Jean-François MEHAT, Elsa BILLIAULT, Gérard CHEREAU, Karim MEDJAHED, conseillers municipaux.

Absentes excusées : Farida NAKIB (pas de procuration)

M. Alexandre DURANTE a été désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du 01 mars 2023

Sans commentaire, le procès-verbal du 01 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter le point suivant :

- « Désignation d'un nouveau délégué titulaire du SIEVAM »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

2. Affectation des résultats 2022 – budget commune

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le compte administratif 2022 présente un excédent de fonctionnement de 129 215.54 € ainsi qu'un déficit d'investissement de 11 384.56 €

Après avoir étudié les besoins de financement du budget lors de plusieurs réunions, Monsieur le Maire propose, pour équilibrer le budget 2023 :

- de verser à l'article 1068 la somme de 91 384.56 euros provenant de l'article R-002 « excédent antérieur de fonctionnement reporté » par conséquent l'excédent de fonctionnement sera de 37 830.98 €

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident l'affectation des résultats 2022 tels présentés ci-dessus.

3. Vote des taux des impôts directs

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de ne pas augmenter en 2023 les taux d'imposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide que les taux de l'année 2022 seront reconduits en 2023 comme suit :

	Taux 2022	Taux 2023	Produits attendus
Taxe d'habitation-Résidence secondaire	- %	13.27 %	13 663 €
Taxe foncier bâti	28.28 %	28.28 %	280 113 €
Taxe foncier non bâti	46.69 %	46.69 %	18 396 €
Produit fiscal attendu :			312 172 €



4. Etude des demandes de subventions aux associations

	montants 2022	montants 2023
Associations		
Football Club d'Aincourt	1 300,00 €	1 300,00 €
Foyer Rural d'Aincourt	1 300,00 €	1 300,00 €
Comité des Fêtes	1 300,00 €	1 000,00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers	250,00 €	250,00 €
Mémoire d'Aincourt	250,00 €	250,00 €
Anciens sapeurs-pompiers	150,00 €	150,00 €
AVL3C	100,00 €	100,00 €
Potager d'Aincourt	500,00 €	500,00 €
TOTAL	5 150,00 €	4 850,00 €

5. Aide au transport scolaire

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que la commune subventionne depuis de nombreuses années les cartes de transport scolaire des élèves jusqu'en classe de terminale.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDENT de maintenir pour l'année scolaire 2023/2024 la participation par élève jusqu'en classe de terminale de la manière suivante :

- pour la carte OPTILE : 40 €/ élève
- pour la carte IMAGINE'R : 80 €/ élève

Sous réserve de ne pas bénéficier d'une autre aide (taxi, ambulance déjà pris en charge) ou démarche associative.

6. Budget prévisionnel 2023 - Commune

Monsieur le Maire présente le budget prévisionnel 2023, pouvant se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Libellé	Montants	Libellé	Montants
011 Charges à caractère général	248 857.62	70 Produits des services	50 483.70
012 Charges de personnel	250 800.00	73 Impôts et taxes	84 598.00
014 Atténuation de produits	96 330.00	731 Fiscalité locale	345 534.00
65 Autres charges de gestion courante	74 843.44	74 Dotations participations	138 000.00
66 Charges financières	3 965.62	75 Autres produits de gestion	27 000.00
67 Dotations aux provisions	650.00		
042 Opération d'ordre entre section	11 000	002 Résultats reportés	37 830.98
TOTAL	683 446.68	TOTAL	683 446.68

Montant des subventions versées aux associations locales (article 6574) :

Football Club d'Aincourt	1 300.00 €
Foyer Rural d'Aincourt	1 300.00 €
Comité des Fêtes	1 000.00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers	250.00 €
Mémoire d'Aincourt	250.00 €
Anciens sapeurs-pompiers	150.00 €
AVL3C	100.00 €
Potager d'Aincourt	500.00 €
TOTAL	4 850.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Libellé	MONTANTS	Libellé	MONTANTS
16 Remboursements emprunts	34 799.00	10 Dotations, fonds divers et réserves	99 474.05
20 Immobilisations incorporelles	5 000.00	040 Opérations d'ordre entre sections	11 000.00
21 Immobilisations corporelles (hors opérations)	59 290.49	R 001 Solde d'exécution reporté	0.00
001 Solde d'exécution reporté	11 384.56		
TOTAL	110 474.05	TOTAL	110 474.05

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adoptent le budget prévisionnel 2023 tel que présenté.

7. Affectation des résultats 2022 – budget assainissement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le compte administratif 2022 du service assainissement présente un excédent de fonctionnement de 204 536.96 € ainsi qu'un excédent d'investissement de 113 444.60 €

Après avoir étudié les besoins de financement du budget, Monsieur le Maire propose, pour équilibrer le budget 2023 :

- de garder à l'article R 002 « excédent antérieur de fonctionnement reporté » la totalité de l'excédent soit la somme 204 530.96 €,
- et de reporter à l'article R-001 « solde d'exécution positif de la section d'investissement reporté » la totalité de l'excédent d'investissement soit la somme de 113 444.60 €.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident l'affectation des résultats 2022 tels présentés ci-dessus.

8. Budget prévisionnel 2023 – Assainissement

Monsieur le Maire présente le budget prévisionnel 2023 du service assainissement, pouvant se résumer ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION			
DÉPENSES		RECETTES	
Libellé	Montants	Libellé	Montants
011 Charges à caractère général	265 215.48 €	70 Vente produits, prestations services	212 000.00 €
012 Charges de personnel	6000.00 €	75 Autres produits gestion courante	1 569.06 €
68 Dotations aux provisions	250.00 €	042 Opérations d'ordre entre sections	3 293.30 €
023 Virement à la section d'investissement	125 064.83 €	R002 résultat reporté anticipé	204 530.96 €
042 Opération d'ordre entre sections	24 863.01 €		
TOTAL	421 393.32 €	TOTAL	421 393.32 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Libellé	Montants	Libellé	Montants
20 Immobilisations incorporelles	60 000.00 €	10 Dotations, fonds divers et réserves	6.72 €
21 Immobilisations corporelles	200 085.86 €	021 Virement de la section de fonctionnement	125 064.83 €
040 Opérations d'ordre entre sections	3 293.30 €	040 Opérations d'ordre entre sections	24 863.01 €
		R 001 Solde d'exécution reporté	113 444.60 €
TOTAL	263 379.16 €	TOTAL	263 379.16 €

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adoptent le budget prévisionnel 2023 du service assainissement tel que présenté.

9. Subvention pour rénovation et aménagement du stade municipal

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet de travaux sur le stade municipal notamment la rénovation de l'éclairage public qui peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat et du Conseil Départemental du Val d'Oise.

Nous avons obtenu des devis pour un montant HT de 33 908.85 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de demander à la Préfecture du Val d'Oise et au Conseil Départemental l'octroi d'une subvention pour la rénovation et l'aménagement sur le stade municipal.

10. Désignation d'un nouveau délégué titulaire du SIEVAM

Par délibération en date du 25 mai 2020, Monsieur Pascal VIDALIE a été désigné représentant délégué titulaire 2 du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Montcient (SIAEPM). Depuis le 1^{er} janvier 2023 les syndicats d'eau potable ont fusionné pour devenir le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Viosne, de l'Aubette et de la Montcient (SIEVAM). Monsieur VIDALIE ne pouvant plus assumer cette fonction, Monsieur le maire demande à l'assemblée de désigner un nouveau délégué titulaire. Monsieur VIDALIE devient délégué suppléant.

M. Emmanuel COUESNON se porte candidat.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré, désigne M. Emmanuel COUESNON, à l'unanimité, délégué titulaire 2 au SIEVAM.

11. Informations et questions diverses

- Monsieur le Maire donne lecture du point 5 relatif au compte-rendu de la commission Environnement de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine. Lors de la présentation d'un extrait du Débat d'Orientation Budgétaire du SMIRTOM, il a été conclu qu'au vu de l'explosion des coûts (incinération, fonctionnement), une augmentation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères d'environ 20% est prévue cette année. En outre, des augmentations devraient se poursuivre dans les années à venir et notamment pour la taxe sur les Activités Polluantes.

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'Association Mémoire d'Aincourt réceptionné courant mars au sujet de la demande de participation financière pour la réédition du livre « Aincourt, le camps oublié ». Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de participer pour la somme de 150.00 euros. Le conseil municipal autorise cette dépense.

- Alexandre DURANTE informe que le carrossage du chemin dans la plaine qui mène à l'intersection des canalisations d'eaux usées de Lesseville et d'Aincourt, est terminé. Le curage du réseau interviendra dès que le temps le permettra.

- Monsieur le Maire informe que des travaux d'assainissement et de traversée de voirie vont être prochainement réalisés au hameau de Lesseville pour un coût de 17 523.00 euros. Ainsi que des travaux de voirie dans l'impasse du puits breton pour un montant de 7000 euros.

-Pascal MICHAUX demande si le ramassage tous les 15 jours des poubelles jaunes est suffisant. Il s'adresse à Valérie ARDEMANI TOPIN, déléguée au SMIRTOM et demande s'il ne faudrait pas un passage chaque semaine. Mme ARDEMANI TOPIN répond que cette solution aurait une incidence sur le coût.

- Karim MEDJAHED distribue quelques modèles de jeux pour enfants afin de renouveler l'aire de jeux située au stade municipal.

-Gérard CHÉREAU demande si le SIEVAM se basera sur l'ancienne consommation des foyers pour calculer les factures. Alexandre DURANTE répond non et que le SIEVAM calcule les factures sur une base de consommation de 120m3 par an. Gérard CHÉREAU ajoute que le site Internet pour créer son compte ne fonctionne pas.

-Sylvie de KERSAUSON remercient les habitants ayant participé au nettoyage de printemps, samedi 25 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Le Maire
Emmanuel COUESNON

